

Code d'article 279.52

Description RÉCIPIENTS LAQUÉS

Catalogue COT 51, HOS 255

Mise à jour 20/07/2026 10:24:25

Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	Ø 19,6/18x5,5 CM
Matériel	ALUMINIUM
Couleur	CUIVRE
Capacité du conteneur	1200 ML
Poids net d'une unité (g)	17,10
Code Décision 97/129/CE	ALU 41


Codes

Intrastat	76151080
ITF14	18420499020355
EAN13	8420499020358

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet

Unités / paquet	50
Dimensions paquet (cm)	19,00 x 19,00 x 16,00
Poids brut colis (kg)	1,00
Volume paquet (m³)	0,0057760
Code Décision 97/129/CE	LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton	300
Paquets /carton	6
Dimensions carton (cm)	40,50 x 59,50 x 17,00
Poids brut carton (kg)	6,00
Volume carton (m³)	0,0409658
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Palette

Cartons / couche	4
Cartons / palette	40
Conditionnement (U base x couches)	4 x 10
Poids (kg)	264,00
Type de palette (cm)	E249: 120,00 x 80,00 x 244,00

Caractéristiques du produit


ALUMINIUM



Recyclable



Réutilisable



Micro-ondes



Four



Congélateur



-40°C/+200°C



Résist. graisses

Certificats

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR).



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

Regulation (EC)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Produit exempt de substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). Ils ne sont pas utilisés dans le processus de fabrication du produit.

Image du paquet

